

Sur le système

Taralay Premium Dry-TEX System

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société **GERFLOR**
Internet : www.gerflor.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	<p>Cette version V2 intègre la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appellation commerciale de la colle GERPUR M a été modifiée en GERPUR sans aucun changement au niveau du cahier des charges de fabrication et des caractéristiques d'identification de celle-ci ; - L'application de la colle GERPUR est réalisée désormais à la spatule dentée (type B1 – norme TKB) à raison de 400 à 450g/m². (Précédemment à la spatule dentée type A2–norme TKB à raison de 350 à 400 g/m²). 	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur :

Système de revêtement de sol PVC destiné à recouvrir les supports humides ou exposés à des reprises d'humidité.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	5
1.1.1.	Zone géographique.....	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.2.	Appréciation	6
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	6
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation.....	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtements	7
2.2.2.	Colle « GERPUR ».....	8
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Classement UPEC du local	9
	Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.	9
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé.....	9
2.3.3.	Éléments du dossier de consultation des entreprises – Supports.....	9
2.3.4.	Température des locaux	9
2.3.5.	Matériel roulant.....	9
2.3.6.	Choix du couvre joint de dilatation	9
2.4.	Dispositions de mise en oeuvre	9
2.4.1.	Dispositions générales	9
2.4.2.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	10
2.4.1.	Support neufs à base de liants hydrauliques (planchers, chapes et dalles).....	11
2.4.2.	Support en rénovation	11
2.4.3.	Mise en œuvre du système	11
2.5.	Réception - Mise en service	13
2.6.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	13
2.6.1.	Entretien journalier / hebdomadaire	13
2.6.2.	Nettoyage approfondi	13
2.7.	Traitement en fin de vie	13
2.8.	Assistance technique	13
2.8.1.	Assistance à la prescription.....	13
2.8.2.	Assistance à la formation	13
2.8.3.	Assistance lors du chantier	13
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	14
2.9.1.	Fabrication	14
	Colle « GERPUR »	14
2.9.2.	Contrôles de fabrication	14
	Revêtement de sol	14
	Colle « GERPUR »	14
2.10.	Mentions des justificatifs	14
2.10.1.	Résultats expérimentaux	14
	Réaction au feu	14
2.10.2.	Références	14

Autres références.....	14
2.11. Annexes du Dossier Technique.....	15

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après.

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Système de revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux

Les locaux visés sont les suivants :

- Locaux intérieurs au plus classés U4 P3 E3 C2 au sens de la notice sur le classement et classement UPEC des locaux à l'exclusion des locaux avec siphon de sol, en travaux neufs ou de rénovation, sur les supports neufs et anciens à base de liant hydraulique décrits au § 1.1.2.2.1 ci-après ;
- Locaux particuliers d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales en travaux neufs ou de rénovation sur les supports neufs et anciens à base de liant hydraulique décrits au § 1.1.2.2.2, à l'exclusion des locaux avec siphon de sol, et dans les limites suivantes :
 - o Pour le matériel roulant, la contrainte maximale par roue ne doit pas excéder 15 kg/cm² ;
 - o La planéité du support ne doit pas excéder 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm.

La pose dans les locaux avec joint de dilatation du support est exclue.

La pose sur support en rénovation est admise sans changement de destination qui induirait un surclassement du local.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs ou anciens à base de liants hydrauliques dans les locaux intérieurs au plus classés U4 P3 E3 C2

Les supports visés sont les suivants :

- Dallages armés en béton, humides ou exposés à des reprises d'humidité, conçus et réalisés selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2) ;
 - Supports à base de liant hydraulique neufs exécutés selon la norme NF DTU 26.2, NF P 18-201 (DTU 21), NF DTU 23.2, ou anciens supports peints ou revêtus et remis à nu de type plancher ou dalle béton, chape ou dalle rapportée adhérente, chape ou dalle désolidarisée (décrits dans la NF 53.12 P1-1-1) ;
 - Planchers en béton décrits dans la NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1.2 ;
 - Chapes et dalles adhérentes ou désolidarisées exécutées conformément à la norme NF DTU 26.2 et décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1.3, y compris les chapes fluides à base de ciment sous DTA, à l'exclusion des chapes ou dalles flottantes sur isolant ;
 - Anciens supports à base de liants hydrauliques de même type qu'en travaux neufs (y compris supports peints), remis à nu ;

En outre sont visés :

- Les anciens supports à base de résine, à l'exclusion des systèmes incorporant des granulats de caoutchouc.
Les supports en rénovation comportant une superposition de plusieurs revêtements coulés en résine sont exclus.

1.1.2.2.2. Supports neufs ou anciens à base de liants hydrauliques dans les locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales

Les supports visés sont les suivants :

- Dallage armé neuf ou ancien non revêtu ou remis à nu, conçu et réalisé selon la norme NF P 11 213-2 (DTU 13.3-2), sec, humide ou exposé aux reprises d'humidité ;
- Supports à base de liant hydraulique neufs exécutés selon la norme NF DTU 26.2, NF P 18-201 (DTU 21), NF DTU 23.2, ou anciens supports peints ou revêtus et remis à nu de type plancher ou dalle béton, chape ou dalle rapportée adhérente, chape ou dalle désolidarisée (décrits dans la NF DTU 53.12 P1-1-1), à l'exclusion des chapes ou dalles flottantes sur isolant.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le revêtement de sol « TARALAY PREMIUM DRY-TEX » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2014/014-1 du 1 Avril 2014 avec classement B_{fl}-s1 valable en pose collée (colle réactive PU monocomposant) sur supports fibres-ciment classés A1_{fl}-s1 ou A2_{fl}-s1 de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

(Rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2014/014-1 du 1 Avril 2014)

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Impact environnemental

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en oeuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur. Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

2. Dossier Technique

issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société GERFLOR
Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement « TARALAY PREMIUM DRY-TEX » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° DOP-005-0020-A du 18/06/2015 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, les dimensions, un repère correspondant à la date de fabrication (N° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtements

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement de sol destiné à une pose collée, de la famille des revêtements vinyliques hétérogènes, présenté en lés, et fabriqué essentiellement par calandrage et enduction.

Il comprend :

- Une couche de surface PVC (revêtue en usine d'une couche de finition U.V.) Opaque obtenue par pressage de PVC sans charge ;
- Une armature,
- Une couche d'envers compacte calandré en PVC,
- Un envers en non-tissé.

L'aspect de surface de la gamme PREMIUM DRY-TEX est identique à l'aspect de la gamme PREMIUM COMPACT.

L'envers est caractérisé par la présence de non-tissé.

2.2.1.2. Coloris et dessins

4 décors disponibles.

D'autres coloris pourront être ajoutés à la gamme

2.2.1.3. Caractéristiques générales d'identification

- Epaisseur totale nominale : 2,50 mm.
- Masse surfacique totale : 2660 g/m².
- Largeur des lés : 2.00 m.
- Nature non tissé d'envers : polyester.
- Masse surfacique non tissé d'envers : 80 g/m².

2.2.1.4. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TARALAY PREMIUM DRY-TEX
Caractéristiques générales	
Longueur des lés - NF EN ISO 24341 (m)	20
Largeur des lés - NF EN ISO 24341 (mm)	2000
Epaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)	
- nominale	2,50
- écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+ 0,13/-0,10
- valeur individuelle par rapport à la moyenne (mm)	± 0,20
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance -%)	2660 (+13/-10)
Caractéristiques de la couche de surface	
Epaisseur - NF EN ISO 24340 (mm) :	
- nominale	1,02
- écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm)	+ 0,13/-0,10

2.2.1.5. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TARALAY PREMIUM DRY-TEX
Caractéristiques mécaniques	
Poinçonnement statique rémanent – EN ISO 24343-1	≤ 0,10 mm
Résistance à l'usure – NF EN 660-2	≤ 2 mm ³
Groupe d'abrasion selon QB30	Groupe T
Chaise à roulettes selon NF EN 425 à sec et en milieu humide	OK après 25000 cycles
Stabilité et cohésion	
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999	≤ 0,4
Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999	≤ 2
Solidité des coloris à la lumière – NF EN 20 105 – B02	≥ 6
Caractéristique thermique⁽¹⁾	
Conductivité thermique (W/m.K) – NF EN ISO 10456	0,25
⁽¹⁾ : pour information	

2.2.2. Colle « GERPUR »

2.2.2.1. Nature et mode de réaction

Colle réactive à base de résine polyuréthane monocomposant, réagissant avec l'humidité ambiante.

2.2.2.2. Caractéristiques d'identification

Nature chimique : Polyisocyanate.

Couleur : beige.

Viscosité Brookfield à 23 °C (spindle 7, rpm 50) : 20-30 Pa.s.

Densité : 1,38 +/- 0.05

2.2.2.3. Conditionnement marquage des emballages

La colle est livrée en seaux plastiques de 15 kg, avec un sous emballage en aluminium.

Les seaux de colle comportent une étiquette (Fiche données sécurité) qui mentionne des instructions concernant la conservation, les conditions de stockage, l'utilisation sur chantier, la nocivité du produit.

2.2.2.4. Distribution

La colle est distribuée par la société GERFLOR.

2.2.2.5. Limites d'emploi

Température de l'atmosphère : de 10°C à 30°C.

Température du support : $\geq 10^{\circ}\text{C}$.
 Humidité relative de l'air : $35 \leq \text{HR} \leq 85\%$.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'oeuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'oeuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le Maître d'oeuvre devra s'assurer, dans le cas d'une pose sur ancien revêtement de sol en résine conservé, de la conformité du classement de réaction au feu du système au regard de l'exigence réglementaire qui s'applique au local visé.

2.3.3. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.3.1. Planéité du support

Le support fait l'objet d'exigences particulières de planéité qui devront être communiquées au lot gros oeuvre dans le cas d'un support neuf ; il appartient au maître d'oeuvre de s'en assurer.

Dans le cas où ces exigences ne sont pas remplies, le maître d'oeuvre et l'entreprise titulaire du lot de revêtement devront prévoir la mise en oeuvre des dispositions prévues pour le rattrapage de la planéité lorsque les écarts relevés excèdent les limites admises.

2.3.3.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'oeuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures qui doivent être traitées et de définir la nature du support.

2.3.4. Température des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'oeuvre de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en oeuvre du revêtement.

2.3.5. Matériel roulant

Dans le cas de la pose dans les locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales, dans lesquels est prévu un trafic de matériel roulant, le Maître d'ouvrage et/ou l'exploitant devra s'assurer que, au regard des équipements prévus, la limite de contrainte par roue de 15 kg/cm^2 n'est pas dépassée.

2.3.6. Choix du couvre joint de dilatation

Dans le cas du recours à un couvre joint (locaux au plus classés P3), le maître d'oeuvre et le maître d'ouvrage devront préciser la solution retenue.

2.4. Dispositions de mise en oeuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

2.4.1.2. Travaux à la charge de l'entreprise titulaire du lot gros oeuvre

Le traitement des bosses et des creux avant la pose du revêtement incombe à l'entreprise titulaire du lot gros oeuvre en accord avec l'entreprise de revêtement de sol. Il requiert le respect des prescriptions suivantes.

2.4.1.3. Travaux à la charge de l'entreprise titulaire du lot revêtement de sol

Les travaux préparatoires à la charge de l'entreprise de revêtement de sol comprennent :

- Le traitement des fissures et des joints ;
- L'élimination du produit de cure ;
- Le nettoyage du support.

2.4.1.4. Stockage et conditions de pose

Les lés sont stockés debout sur une surface plane et propre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 § 7.3

La colle GERPUR est à stocker à l'abri du gel, entre $+5$ et $+30^{\circ}\text{C}$.

Pour effectuer la pose :

- La température minimale du support pour effectuer la pose doit être de + 10 °C et supérieure d'au moins 3°C à celle correspondant au point de rosée ;
- En cas de pose sur dallage, celui-ci doit être non ressuant, d'aspect de surface mate ;
- La température ambiante doit être d'au moins + 10°C et d'au plus + 30°C ;
- Le taux d'hygrométrie ambiante doit être compris entre 35% et 85%HR.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique : Dallages

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, modifiée comme suit en ce qui concerne l'humidité :

- Le support doit être non ressuant.

Planéité :

- Cas des locaux classés au plus U4 P3 E3 C2 : Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1.5.6.
- Cas des locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales : Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1, § 6.1.5.6.

En outre :

- Après reprise du support le cas échéant ou ragréage, aucune flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m et aucune flèche supérieure à 2 mm sous la règle de 20 cm ne doit être relevée après déplacement en tous sens à la surface du support.

Cohésion de surface :

Le béton doit avoir une cohésion moyenne minimale en fonction du type de local : 0,8 MPa en locaux au plus P3 et 1 MPa dans les locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales.

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Traitement des bosses :

Il est réalisé par ponçage suivi d'une aspiration soignée.

Traitement des flashes (défauts ponctuels) :

Lorsque le traitement de creux est nécessaire, il doit être réalisé avec un des produits préconisés ci-après.

A - Cas d'un défaut de planéité inférieur ou égal à 7 mm (locaux au plus classés U4 P3 E3 C2) ou cas d'un défaut de planéité inférieur ou égal à 5 mm (locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales) :

Le traitement est réalisé à l'aide d'une résine époxy fluide pure ou chargée prévue pour l'emploi sur support humide ou exposé à des risques de reprise d'humidité.

Le produit préconisé est la résine HYTEC E336 XTREM de la société BOSTIK. Ce traitement nécessite un ponçage avant collage.

B - Cas d'un défaut de planéité supérieur à 7 mm (locaux au plus classés U4 P3 E3 C2) ou cas d'un défaut de planéité supérieur à 5 mm (locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales) :

B.1 Le traitement est réalisé à l'aide d'un mortier de réparation prévu pour l'emploi sur support humide ou exposé à des risques de reprise d'humidité. Les mortiers de réparation préconisés bénéficient de la marque NF Produits de réparation des ouvrages en béton ; ce sont les suivants :

- SIKATOP 121 SURFAÇAGE de SIKA ;
- LANKOREP FIN de PAREXGROUP ;
- MAPEGROUT T60F de MAPEI.

Ces produits sont appliqués conformément aux fiches techniques du fabricant en respectant les prescriptions suivantes :

- Cohésion de surface cf. article 2.4.2.1.1 ci-avant ;
- Arrêts sur bords francs (découpe à la disqueuse) ;
- Piquetage du support ou ouverture du support par haute pression ;
- Support humidifié ;
- Etat de surface : taloché fin.

B.2 Pour locaux classés au plus classés U4 P3 E3 C2 : enduit de sol avec des caractéristiques durables de comportement à l'humidité : PLANEX de la Société MAPEI.

Traitement des joints de fractionnement d'au plus 4 mm et des fissures d'au plus 0,8 mm de largeur :

Après grattage, décrottage et aspiration, il s'effectue par remplissage à la colle « GERPUR » au moment de l'encollage.

Traitement des joints de dilatation dans le cas des locaux classés au plus E2 :

Les joints de dilatation sont traités comme indiqués au § 2.4.3.8 ci-après.

Dans le cas du recours à un profilé spécifique avec insert de la société ROMUS, les côtés du profilé sont engravés et fixés par vis et cheville sur le support.

2.4.1. Support neufs à base de liants hydrauliques (planchers, chapes et dalles)

2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complétées comme suit :

- Le support doit être non ressuant.

2.4.1.2. Travaux préparatoires

Cf. article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et au § 2.4.2.1.2

2.4.2. Support en rénovation

2.4.2.1. Supports à base de liants hydrauliques remis à nu (y compris supports peints)

2.4.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont ceux décrites de l'article 2.4.2.1.1 ci-avant.

2.4.2.1.2. Travaux préparatoires

Dépose du revêtement existant

Le revêtement est déposé en totalité, y compris les traces de colle et tout enduit de sol. Le support à base de liant hydraulique est mis à nu.

Le support remis à nu ou peint est ensuite préparé comme suit.

Préparation mécanique :

Elle est réalisée par grenailage fin ou ponçage puis nettoyage.

Traitement des bosses :

Cf. article 2.4.2.1.2 ci-avant.

Traitement des flashes

Cf. article 2.4.2.1.2 ci-avant.

Dans ce cas, les joints qui n'étaient pas traités à l'origine et les fissures apparues après la première installation (cf. CPT enduits e-cahier 3635_V2) sont préalablement remplis avec une résine époxy fluide de dureté 60 Shore D avec finition sablée, compatible avec le support humide ou exposé à des remontées d'humidité.

Traitement des joints de retrait, des joints de construction et des fissures :

Ils sont traités comme indiqué précédemment à l'article 2.4.2.1.2.

Traitement des joints de dilatation dans le cas des locaux classés au plus E2 :

Ils sont traités comme indiqué précédemment à l'article 2.4.2.1.2.

2.4.2.2. Sol coulé existant à base de résine

Cf. CPT exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier du CSTB 3635_V2 de 11/2012*. Voir article D page 11.

2.4.3. Mise en œuvre du système

Tous les produits mentionnés ici doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.9.6.1. Disposition des lés

Cf article 9.1.1. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 complété comme suit : les lés sont posés dans le même sens et selon l'axe longitudinal.

Préalablement à la pose, les lés sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces en laissant 1 cm entre chaque lé pendant 24 heures.

Lors de la pose, l'espace entre lés doit être de 1 mm.

La découpe est effectuée au cutter en soignant la coupe du non-tissé.

2.4.3.1. Collage de lés

Le collage a lieu 24 heures après la mise à plat des lés. Pour l'encollage, les lés sont repliés par moitié.

Le support et l'envers textile du revêtement sont soigneusement aspirés avant l'encollage.

L'application est réalisée en simple encollage à partir de la colle déposée à la spatule dentée (type B1 – norme TKB) à raison de 400 à 450g/m².

Le respect de cette quantité impose le changement régulier de lame spatule : 1 lame au plus tous les 100 m².

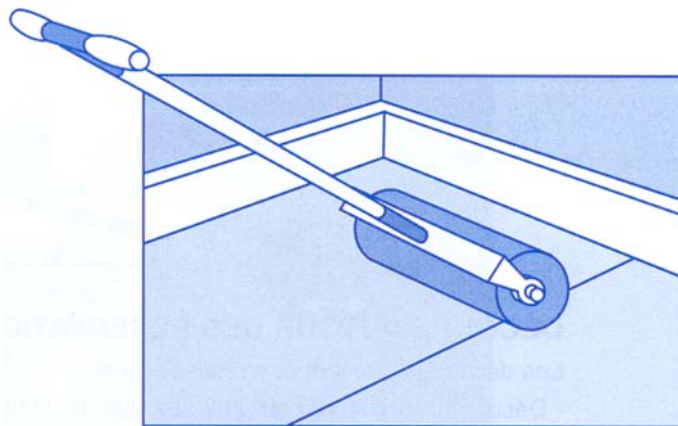
La quantité de colle, contenue dans un pot, permet d'encoller, sans reprise, environ 35 m².

Temps avant affichage : compte-tenu de la présence du non-tissé en envers du revêtement, afficher les lés 15 à 20 mn après encollage.

Temps de travail : 1 heure (correspond au cas le plus défavorable d'une HR de 100%. La vitesse de réticulation est dépendante de l'humidité ambiante).

2.4.3.2. Marouflage

Il est effectué uniquement par un marouflage au rouleau à maroufler 50 kg en deux passes croisées au minimum 20 mn après affichage des lés. Il convient de ne pas rester à genoux, ni en position statique, ni laisser le rouleau en position statique sur les lés fraîchement encollés afin d'éviter tout fluage de la colle.



2.4.3.3. Prise de colle

Après imprégnation de la colle dans le non tissé puis marouflage, il faut veiller à ne plus circuler sur le sol pendant le temps de prise de celle-ci (compter 12h pour l'intervention suivante de soudure à chaud des lés). Dans le cas contraire, il est nécessaire d'utiliser des plaques de répartition. Il convient également de ne pas déplacer ou entreposer des charges lourdes pendant ce temps-là.

2.4.3.4. Traitement des joints entre lés

Les lés sont soudés à chaud avec le cordon d'apport, conformément au § 9.4.1. de la norme NF DTU 53.12 P 1.1.3

2.4.3.5. Chanfreinage

Le chanfreinage permet d'ouvrir et de régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure.

Deux modes de chanfreinage sont possibles :

- Manuel avec un outillage approprié (triangle, règle) ;
- Mécanique avec une chanfreineuse électrique équipée d'une fraise ; il faut chanfreiner l'épaisseur de la couche d'usure.

2.4.3.6. Soudure

La soudure s'effectue à chaud, au cordon d'apport de référence CR40, avec chalumeau à variateur électronique à air chaud.

2.4.3.7. Arasage du cordon

L'arasage est réalisé en une seule fois après refroidissement du cordon avec un couteau ¼ de lune ou à l'aide de l'araseur Mozart .

2.4.3.8. Traitement des joints de dilatation après la pose du revêtement

2.4.3.8.1. Locaux d'intercommunication entre bâtiments hospitaliers et locaux des services d'urgences médicales

Il est réalisé avec un profilé spécifique de la Sté ROMUS.

Les côtés du profilé sont engravés et fixés par vis et cheville sur le support.

Le revêtement TARALAY PREMIUM DRY-TEX est alors soudé sur la bande lisse du joint de dilatation ;

Seul le profilé spécifique pour joint de dilatation CJ 20+3 est admis dans ces locaux dans lesquels il y a du trafic de matériel roulant. (Cf. Annexe 1).

2.4.3.8.2. Locaux au plus classés U4 P3

Il est réalisé :

- Soit avec un profilé spécifique de la Sté ROMUS :
 - Les côtés du profilé sont engravés et fixés par vis et cheville sur le support. Le revêtement TARALAY PREMIUM DRY-TEX est alors soudé sur la bande lisse du joint de dilatation ;
- Soit avec un profilé couvre-joint (Cf. annexe 1) :
 - Le couvre-joint à mettre en place doit avoir une résistance à la contrainte admissible > 15 kg/cm².

Ce traitement est effectué par la fixation sur un seul côté (par vissage) sur le revêtement collé, d'un couvre-joint de dilatation type ROMUS.

2.4.3.9. Traitement des rives

2.4.3.9.1. Locaux classés E2

Le revêtement est soigneusement arasé. Un calfatage est réalisé en ménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère...).

2.4.3.9.2. Locaux classés E3

Dans les locaux classés E3, on suivra les dispositions ci-après :
Remontée en plinthe du revêtement en arrondi sur une forme d'appui manufacturée réf. GERFLOR 4011.

2.4.3.10. Traitement des seuils

2.4.3.10.1. Locaux classés E2

Le revêtement est soigneusement arasé. Le joint de seuil est ensuite traité par mise en œuvre d'une barre de seuil manufacturé adapté.

2.4.3.10.2. Locaux classés E3

Un calfatage est réalisé en ménageant un espace de 3 à 5 mm entre les deux lés de revêtement, au droit du seuil. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic approprié (MS polymère,...). Le joint de seuil est ensuite traité par mise en œuvre d'une barre de seuil manufacturé adapté.

2.5. Réception - Mise en service

Pour un trafic pédestre normal, elle a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Pour l'agencement du mobilier et le passage de charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

Dans le cas de locaux à exploitation théoriquement continue, le Maître d'ouvrage devra prendre les dispositions nécessaires pour respecter le délai préconisé avant mise en service.

Il convient au Maître d'œuvre de respecter les prescriptions du fabricant en ce qui concerne les délais de mise en service de l'ouvrage, en fonction du type de local et du trafic prévus.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Cf. fiche d'entretien détaillée GERFLOR.

2.6.1. Entretien journalier / hebdomadaire

Balayage humide, à l'aide d'un détergent.

Lavage mécanique avec autolaveuse, rotocleaner, ou monobrosse avec récupération ; l'équipement doit être choisi de sorte à ce que la limite de contrainte de 15 kg/m² par roue ne soit jamais dépassée.

2.6.2. Nettoyage approfondi

Lavage mécanique avec autolaveuse, rotocleaner, ou monobrosse avec récupération avec détergent spécifique.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistance technique

2.8.1. Assistance à la prescription

Sur demande de l'entreprise, la société GERFLOR l'assiste lors de la prescription du système.

2.8.2. Assistance à la formation

Sur demande de l'entreprise, Gerflor est en mesure d'organiser au moins à la journée, des formations en vue de sensibiliser les opérateurs aux caractéristiques d'emploi de la colle réactive.

2.8.3. Assistance lors du chantier

La société GERFLOR est en mesure d'assister toute entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

Compte tenu des particularités d'emploi de la colle, la société GERFLOR est tenue d'apporter son assistance technique à toute entreprise lors de la réalisation de son premier chantier avec ce procédé.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

Revêtement de sol

Le revêtement de sol est fabriqué par la société GERFLOR en son usine de Tarare (69170).

Colle « GERPUR »

Elle est fabriquée pour la Société GERFLOR, sous cahier des charges.

2.9.2. Contrôles de fabrication

Revêtement de sol

Le site de Tarare de la société Gerflor est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

La gamme TARALAY PREMIUM COMPACT fait l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « QB UPEC ».

L'ancrage du non tissé en envers fait l'objet d'un contrôle spécifique.

Colle « GERPUR »

Outre les contrôles de suivi de production qu'il réalise, un contrôle de la viscosité et des caractéristiques de collage est réalisé à chaque fabrication par le fabricant. La société GERFLOR reçoit les certificats de contrôles et vérifie la conformité.

2.10. Mentions des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi du système

Résistance au pelage de la colle GERPUR M avec envers Drytex à sec et en présence d'humidité.

Tenue sous la chaise en roulettes en milieu humide.

Comportement à la chaise à roulettes humide de l'enduit PLANEX de la société MAPEI.

Certificat QB UPEC de la gamme classique TARALAY PREMIUM.

2.10.2. Références

Autres références

Début de la fabrication industrielle :

- Revêtements à envers DRYTEX : 2005
- Colle « GERPUR » : 2008.
- Surface réalisée depuis 2014 en France : environ 30000 m².

2.11. Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 - Joint de dilatation

SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

LISSE «INVISIFIX®»

1 CÔTÉ AVEC ADHÉSIF
Pour une bonne souplesse de dilatation

1 CÔTÉ AVEC CHEVILLE DE FIXATION
Pour un bon maintien sans vis apparente

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
2846	3,40 m	Alu incolore	

Charge admissible : 26,9 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
2848	3,40 m	Alu incolore	

Charge admissible : 15,3 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2826	3,40 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

Charge admissible : 48,5 kg/cm²

STRIÉ A CLIP

Adhésif à poser avec clips de maintien.

Référence	Désignation	Descriptif	Prix HT
6887	Clip de maintien pour CJ alu.	Acier ressort. Au sol : positionner 1 clip tous les 30 cm environ. Pour joints de 20 à 35 mm de large. Profondeur mini de joint 43 mm. Conditionné en sachet de 10. Prix à la pièce.	

STRIÉ PERCÉ New

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
1805	3,00 m	Alu incolore	1 côté percé	

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
1806	3,00 m	Alu incolore	1 côté percé	

CHARGES LOURDES

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2842	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

Charge admissible : 120 kg/cm²

Référence	Longueur	Matière	Type	Prix HT
2841	3,00 m	Alu incolore	2 côtés adhésivés	

Charge admissible : 180 kg/cm²

80

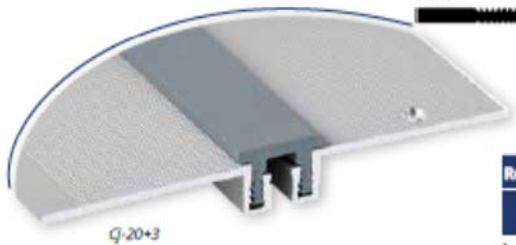
Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

SEUILS - COUVRE-JOINTS

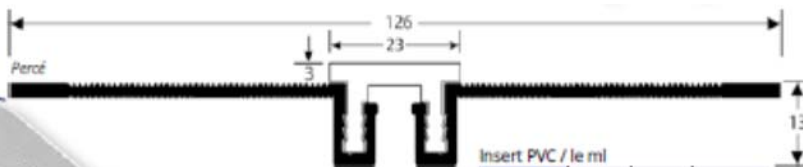
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL AVEC INSERTS

CJ 20+3



G-20+3



Insert PVC / le ml

Référence	Aspect	Coloris	Prix HT
6740	Lisse	Gris	
6741	Strie	3 mm	
6742	Lisse	Noir	
6743	Strie	3 mm	

Référence	Longueur	Matière	Prix HT
1851	3,00 m	Profil double Alu brut	

Insert 20 mm - ép. 3 mm, À commander à part. Pour sols PVC, linoléum

